

Le 22 novembre 2022

Conseurs, confrères, camarades,

De toute son histoire, le STTP n'a jamais été confronté à une plus grande menace.

La livraison du courrier n'est plus garante de sécurité d'emploi. Nous faisons face à une concurrence accrue. Tandis que Postes Canada tente d'adapter son modèle d'entreprise à l'ère numérique, les volumes de la poste-lettres ne cessent de diminuer, et les revenus engendrés par la livraison des colis ne sont pas fiables. De plus en plus d'entreprises de messageries et de commerce électronique, non syndiquées, pénètrent le secteur de la livraison des colis afin de nous faire concurrence.

Sans une amélioration des normes et conditions de travail dans ces entreprises non syndiquées, il risque de s'ensuivre d'importantes pressions à la baisse sur les salaires et conditions de travail à Postes Canada. Les rangs et le pouvoir de négociation du STTP s'en trouveront affaiblis puisqu'une part importante de ses membres est employée à Postes Canada.

Bien que l'adoption de lois et les pressions exercées par la population puissent aider à protéger notre part du marché et nos emplois, le seul moyen sûr d'y arriver consiste à syndiquer les travailleuses et travailleurs affectés à la livraison du dernier kilomètre.

D'autres syndicats ont entrepris de relever ce défi, mais nous devons être maîtres de notre propre destin. Nous devons syndiquer nous-mêmes ce secteur de façon stratégique, en conformité aux objectifs et à la mission du STTP.

En 1980, le STTP syndiquait les préposées et préposés à l'entretien ménager dans les établissements de traitement du courrier. Depuis, le Syndicat a obtenu l'adhésion de milliers de nouveaux membres, partout au pays, des secteurs de la livraison, des soins de santé, de l'entretien ménager et des services administratifs. Nous avons mené des campagnes de syndicalisation d'envergure, malgré notre taille modeste. Toutefois, en ce moment, nous ne pouvons pas nous engager dans de telles campagnes.

Nos organisatrices et organisateurs sont peu nombreux. Les membres qui se souviennent de nos plus belles victoires en matière de syndicalisation quittent rapidement nos rangs. En effet, environ 20 % des membres du STTP atteindront l'âge de la retraite au cours des cinq prochaines années. Afin de relever le défi de syndicalisation auquel nous sommes confrontés, nous devons repartir à zéro.



Nous choisirons des membres résolus, disciplinés, et nous leur offrirons de la formation en syndicalisation. Ces membres formeront le noyau de nos efforts. Au fil du temps et des campagnes, ce noyau prendra de l'ampleur et de l'expérience. De nouveaux organisateurs et organisatrices seront formés, permettant au STTP de lancer de nouvelles campagnes, encore plus audacieuses.

Si, tout comme moi, votre emploi et votre famille professionnelle vous tiennent à cœur, songez à présenter votre candidature au poste d'organisatrice ou d'organisateur syndical du STTP. Vous recevrez la formation, les outils, l'appui et le réseau nécessaires à votre réussite.

La syndicalisation des travailleuses et travailleurs non syndiqués du secteur de la livraison est la seule façon d'assurer un avenir meilleur au STTP.



Ryan Lum

Permanent syndical national-chargé de la syndicalisation

2019-2023 — Bulletin n° 416

//mlg sepb 225



## Devenez organisatrice ou organisateur syndical!

Le STTP invite ses membres dans chacune des régions à devenir organisatrice ou organisateur syndical, comme défini à l'article 10.17. Les organisatrices ou organisateurs recevront la formation nécessaire et seront appelés à contribuer aux campagnes de syndicalisation du STTP visant à syndiquer des travailleurs et travailleuses du secteur privé. L'entrée en fonction se fera en 2023, selon les besoins. Les candidates ou candidats retenus devront collaborer principalement avec le permanent syndical national chargé de la syndicalisation, et leur bureau régional respectif ainsi qu'avec la 3e vice-présidence nationale et toutes les sections locales visées par les campagnes.

### Responsabilités

- De concert avec les sections locales et les bureaux régionaux, organiser et coordonner des campagnes de syndicalisation, selon les directives du Conseil exécutif national.
- En collaboration avec le service de la syndicalisation, fixer des objectifs en matière de syndicalisation, les évaluer et formuler des recommandations.
- Établir le plan des lieux de travail et dresser la liste des coordonnées des travailleurs et travailleuses.
- Maintenir une base de données sur les travailleuses et travailleurs.
- Élaborer des plans de campagne de syndicalisation, assortis d'objectifs et d'échéanciers.
- Établir des relations avec les travailleurs et travailleuses, repérer les leaders dans les lieux de travail et leur fournir une formation.
- Soumettre régulièrement des comptes rendus de campagne.

### Qualités requises

- Membre en règle du STTP.
- Capacité à se déplacer et à travailler de longues heures, selon un horaire de travail irrégulier, y compris les fins de semaine, tôt le matin et tard en soirée, selon les besoins.
- Fortes capacités d'organisation et de communication.
- Capacité à travailler avec les autres au sein d'une organisation multiculturelle.
- Capacité à travailler sous pression et avec un minimum de supervision.
- Capacité à effectuer des tâches multiples, à établir des priorités et à respecter les échéances.
- Preuve d'expérience en organisation communautaire et en syndicalisation.
- Formation et expérience en animation : considérées comme un atout
- Connaissances de base en informatique, y compris les logiciels MS Word et MS Excel.

Dans le cadre de notre engagement à tenir compte de la diversité de nos membres, le STTP encourage la candidature de femmes, de personnes autochtones, de personnes ayant une incapacité, de personnes racisées, de francophones, de personnes multilingues et de personnes des communautés LGBTQ2+.



## Comment présenter une demande?

Pour poser votre candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante : [Form Editor - 123FormBuilder](#)

Date limite de réception des candidatures : **le 9 décembre 2022.**

Solidarité,



Ryan Lum  
Permanent syndical national chargé de la syndicalisation



Roland Schmidt  
3e vice-président national

